

TRADUCTIONS JURÉES

THÉORIE ET PRATIQUE

UN DOCUMENT ÉVOLUTIF



REMERCIEMENTS

Le présent document est le fruit d'une collaboration constructive entre les membres de Lextra Lingua asbl et de la Chambre belge des Traducteurs et Interprètes (CBTI). Nous souhaitons remercier toutes les personnes qui ont contribué à son élaboration. Nous invitons également les lecteurs à nous faire part de leurs retours afin d'enrichir et d'améliorer ces lignes directrices. Merci aussi au service Légalisation du SPF Justice pour ses conseils éclairés.

Par ailleurs, nous remercions la Bundesverband der Dolmetscher und Übersetzer (BDÜ), le Chartered Institute of Linguists (CIOL), l'Association of Translation Companies (ATC), l'Institute of Translation and Interpreting (ITI), le Polskie Towarzystwo Tłumaczy Przysięgłych i Specjalistycznych (TEPIS), l'Associação dos Tradutores Públicos de Minas Gerais (ATPMINAS) ainsi que la Nederlands Genootschap van Tolken en Vertalers (NGTV) pour l'inspiration que nous avons pu puiser dans leurs documents respectifs.

TABLE DES MATIÈRES

REMERCIEMENTS			2
AVERTISSEMENT			4
♦	<u>PRINCIPES DE BASE</u>	DÉONTOLOGIE	6
		DÉFINITIONS	9
♦ ♦	<u>FAQ</u>	COMPLÉTUDE	19
		CHIFFRES	30
		RELIURE	32
		NOTES DU TRADUCTEUR	33
		ÉLÉMENTS GRAPHIQUES	34
		NOMS DE PERSONNES ET ADRESSES	38
		INFORMATIONS EXTERNES	40
		DIPLÔMES, NOMS D'ÉTABLISSEMENTS SCOLAIRES	41
		UNITÉS DE MESURE ET MONÉTAIRES	43
		INFORMATIONS JURIDIQUES	44
		INFORMATIONS GÉOGRAPHIQUES	46
		ABRÉVIATIONS	47
		ERREURS DU DOCUMENT SOURCE	48
		DIVERS	50
LIENS UTILES			61

AVERTISSEMENT

LES PRÉSENTES LIGNES DIRECTRICES NE SONT QUE DES RECOMMANDATIONS ET NE CONSTITUENT EN AUCUN CAS DES OBLIGATIONS (LÉGALES).

ELLES SONT FONDÉES SUR LES PRATIQUES DE TRADUCTEURS JURÉS EXPÉRIMENTÉS EN BELGIQUE.

BIEN QU'ELLES S'INSPIRENT AUSSI DE RÉGLEMENTATIONS, DE RECOMMANDATIONS ET D'USAGES EN VIGUEUR À L'ÉTRANGER, ELLES PEUVENT DIFFÉRER DE CE QUI S'APPLIQUE DANS D'AUTRES PAYS. EN CAS DE DOUTE, NOUS VOUS RECOMMANDONS DE VOUS RENSEIGNER AUPRÈS DES ADMINISTRATIONS PUBLIQUES (PAR EXEMPLE, AMBASSADE) DU PAYS CONCERNÉ.

CE DOCUMENT SE VEUT « DYNAMIQUE » :

EN CAS DE MODIFICATION DES RÈGLES/LOIS/USAGES, IL SERA MIS À JOUR.

♦ PRINCIPES DE BASE

♦ ♦ DÉONTOLOGIE

Dignité

Vous n'accepterez pas une mission de traduction si le contenu du document, la rémunération ou les conditions de travail ne sont pas conformes à la dignité de la profession.

Impartialité

Le traducteur [...] est tenu à une totale impartialité lors de l'exécution de sa mission. [...] Le traducteur, interprète ou traducteur-interprète signale à l'autorité mandante tout conflit d'intérêts réel ou apparent qui se manifeste lors de l'exécution de la mission.¹

Le traducteur exécute les missions qui lui sont confiées en toute impartialité, sans exprimer dans la traduction ses propres opinions et sans tenir compte des suggestions infondées de l'autorité mandante. Le texte source ne peut, bien entendu, en aucune façon être modifié.

Le traducteur ne peut pas réaliser des traductions jurées de ses propres documents.

Refus

1. Vous refuserez une mission de traduction si vous n'avez pas les connaissances suffisantes du domaine concerné et si vous ne connaissez pas la terminologie spécialisée, si vous ne pouvez pas livrer la traduction dans le délai convenu ou si vous avez accepté auparavant une autre mission de

¹ https://etaamb.openjustice.be/fr/arrete-royal-du-18-avril-2017_n2017012202.html

TRADUCTIONS JURÉES ♦ THÉORIE ET PRATIQUE

traduction ; bien entendu, vous pouvez proposer un autre délai de livraison à l'autorité mandante. Si vous travaillez pour un client privé, vous n'êtes pas tenu de motiver votre refus.

2. Le traducteur, interprète ou traducteur-interprète refusera la mission dans le cadre de laquelle son indépendance, son objectivité ou son impartialité peuvent être remises en cause par une des parties concernées du fait de liens au moment de la mission ou dans le passé, quelle qu'en soit la nature : financière, professionnelle, familiale ou sociale, ou s'il existe des éléments pouvant donner lieu à une récusation selon l'article 828 du Code judiciaire.²

Fiabilité

Le traducteur, interprète ou traducteur-interprète signale à l'autorité mandante tout conflit d'intérêts réel ou apparent qui se manifeste lors de l'exécution de la mission.³

Précision

Le traducteur [...] restitue ce qu'il traduit [...] avec la plus grande fidélité, la plus grande précision et une neutralité totale. Le traducteur [...] ne déguise, ne retranche ni ne modifie rien des propos qu'il est appelé à restituer. Le traducteur [...] traduit [...] fidèlement

Secret professionnel

Le traducteur [...] fait preuve de discrétion à l'égard des informations dont il a pris connaissance pendant l'exécution de sa mission.⁴

² [Ibid.](#)

³ [Ibid.](#)

⁴ Ibid.

TRADUCTIONS JURÉES ♦ THÉORIE ET PRATIQUE

Les documents à traduire restent en tout temps la propriété de l'autorité mandante. Le traducteur, interprète ou traducteur-interprète ne les montre ni ne les communique à des tiers, sauf sur ordre ou autorisation expresse de l'autorité mandante.⁵

Les documents à traduire restent en tout temps la propriété de l'autorité mandante. Le traducteur [...] ne les montre ni ne les communique à des tiers, sauf sur ordre ou autorisation expresse de l'autorité mandante.⁶

Traduction assistée par ordinateur / traduction automatique

1. Vous pouvez utiliser des programmes informatiques pour vous assister dans le processus de traduction (outils TAO).
2. Vous ne pouvez pas utiliser de systèmes ou d'outils de traduction automatique en ligne accessibles au grand public qui ne garantissent pas la confidentialité des données transmises. Vous pouvez toutefois éventuellement anonymiser votre texte.

⁵ Ibid.

⁶ Ibid.

◆ ◆ ◆ DÉFINITIONS

Timbre humide et timbre sec

Le cachet et le sceau sont tous les deux des instruments servant à rendre officiel un document, mais ils ont des applications et des caractéristiques différentes.

Un cachet est généralement un objet gravé d'une image ou d'un texte que l'on imprime sur du papier. Il peut être muni d'un manche en bois et d'un tampon en métal. Les cachets sont souvent utilisés pour marquer des documents, authentifier des signatures et confirmer la réception de quelque chose. Ils sont surtout employés dans les bureaux à des fins administratives.

Un sceau crée une empreinte en relief dans le papier, sans utiliser d'encre. On parle aussi de timbre (à) sec. Lorsqu'il est apposé sur un document officiel, le sceau permet d'en attester l'authenticité, l'autorité ou la validité.



<https://www.echtheidskenmerken.nl/kennisbank/droogstempel/>

TRADUCTIONS JURÉES ♦ THÉORIE ET PRATIQUE

Sceau et cachet

Un cachet permet d'imprimer à l'encre des lettres, des chiffres, des symboles, des images, etc. Il est essentiellement utilisé à des fins administratives, notamment pour dater, signer, approuver, identifier ou compléter des documents.

Cachet : petit objet de métal ou de pierre fine, souvent monté sur un anneau ou un manche, gravé en creux ou en relief d'initiales, d'emblèmes ou d'armes, que l'on imprime sur de la cire (ou autre matière malléable) pour fermer une lettre ou servir de marque distinctive. Timbre : marque, cachet qu'une administration, un établissement public, une entreprise privée ou un particulier appose sur un document pour en garantir l'origine. Timbre humide (marqué à l'encre) ; timbre sec (marqué par la pression d'une estampe métallique, sans encre). Cnrtil.fr



Un sceau est (l'empreinte en relief laissée par) un cachet où est gravé en creux une image, un emblème ou un symbole, que l'on applique sur une surface pour en attester l'authenticité ou l'autorité. Les sceaux sont faits en cire ou en métal (généralement en plomb). Un sceau vise plutôt à confirmer symboliquement un document ou à en attester l'authenticité.

Sceau : cachet où sont gravés en creux des signes propres à une autorité souveraine, à un corps constitué ou à un simple particulier, et qu'on applique sur une matière molle, cire ou plomb, afin que l'empreinte en relief ainsi réalisée atteste l'authenticité, l'autorité, la validité des documents sur lesquels il est apposé, ou les close afin d'en tenir caché le contenu.

Empreinte en relief faite par un sceau. Cnrtil.fr

Alors que le sceau est utilisé pour sceller des documents et en garantir l'authenticité, le cachet sert à imprimer du texte, des symboles ou des dessins à des fins administratives.

Ces termes sont parfois confondus.

Légalisation – apostille – légalisation pour l'étranger

En droit international privé, la légalisation confirme à la fois :

- l'identité du signataire ;
- la qualité du signataire.⁷

Une apostille certifie l'identité du signataire et sa qualité.

Elle est valable entre les pays signataires de la convention de La Haye. D'où la mention : « Convention de La Haye du 5 octobre 1961 ». Cette mention n'est d'ailleurs jamais traduite et est toujours écrite en français.

D'autres conventions ont été conclues entre certains pays. Elles ont généralement pour effet de supprimer l'exigence de la légalisation dans certaines situations (tant pour le document source que pour sa traduction).

La plus connue dans ce contexte est la convention relative à la suppression de la légalisation d'actes dans les États membres des Communautés européennes, faite à Bruxelles le 25 mai 1987 (https://etaamb.openjustice.be/fr/document_n2010015189).



En l'absence de convention avec un pays n'ayant pas signé la convention de La Haye, une légalisation est nécessaire.

Un sticker de légalisation doit alors être apposé. Celui-ci indique l'absence de convention entre les pays concernés.

Pour le traducteur, la principale différence est qu'en règle générale, l'apostille ne peut pas être traduite, tandis que le sticker de légalisation doit généralement être traduit.

⁷ CIOL-ACT-ITI-Certified-Translation-Guidelines

TRADUCTIONS JURÉES ♦ THÉORIE ET PRATIQUE

Attention : la traduction d'un document source pourvu d'une apostille et destiné à l'étranger ne sera pas apostillée par le SPF Affaires étrangères si l'apostille a été traduite.⁸

En droit international privé, la légalisation confirme à la fois :

- l'identité du signataire ;
- la qualité du signataire⁹

Traduction de documents non officiels (en cas de légalisation par le SPF AE)

Le SPF Affaires étrangères (SPF AE) refusera toujours de légaliser des traductions de documents sources étrangers non légalisés, car il ne s'agit « pas de documents officiels ». Les documents sources étrangers doivent donc toujours avoir été légalisés dans le pays d'origine avant que la traduction puisse être légalisée.

Le SPF AE légalisera uniquement des documents belges si les documents sources ont aussi été légalisés en Belgique ; dans le cas contraire, il considérera ces documents comme « non officiels ».

Si la traduction jurée est destinée à être utilisée en Belgique, le contexte est bien sûr complètement différent. Dans ce cas, une légalisation par le SPF AE n'est pas nécessaire. Il n'existe pas en soi de directives concernant les types de documents qui peuvent faire l'objet d'une traduction jurée, mais uniquement des directives concernant les types de documents qui peuvent être légalisés. Celles-ci s'appliquent également aux traductions jurées qui en sont faites.

⁸ Si vous souhaitez quand même traduire l'apostille, vous pouvez éventuellement ajouter la mention suivante : « Apostille n° ... non traduite à la demande du SPF AE ».

⁹ [CIOL-ACT-ITI-Certified-Translation-Guidelines](#)

TRADUCTIONS JURÉES ♦ THÉORIE ET PRATIQUE

Armoiries

Les armoiries sont des signes symboliques qui représentent des individus, des familles, des institutions, des villes, des régions, des pays ou d'autres entités. Leur image ne peut être copiée. Veuillez mentionner : [armoiries]

Emblème

L'emblème est un symbole graphique, qui présente généralement une structure plus complexe. Il est constitué de symboles, d'images et de texte, qui forment ensemble une conception intégrée. Il a souvent un caractère plus traditionnel et peut être associé à une idéologie ou à une organisation, comme une administration, une armée ou une confrérie.

Logo

Un logo est un symbole graphique qui représente une entreprise, une marque ou un produit. Il peut s'agir d'un pictogramme, d'une marque verbale (comme le nom d'une entreprise écrit dans une police de caractères spécifique) ou d'une combinaison des deux.

Figure

Une figure est une représentation artistique d'un sujet (personne, animal, objet ou scène), tandis qu'un logo est un symbole spécifiquement créé pour identifier et promouvoir une marque. Bien que tous les deux soient des éléments visuels, ils diffèrent par leur finalité, leur conception et leur application.

Une figure peut être une illustration, une effigie ou un portrait.

Filigrane

Texte ou image se trouvant dans le corps du papier, imprimé par un ensemble de fils entrelacés et visible par transparence.

Les filigranes sont apparus au XIII^e siècle dans le nord de l'Italie. Les papetiers s'en servaient comme une sorte de signature pour identifier leur production.

Les filigranes ont été et sont encore aujourd'hui utilisés sur les timbres, les billets de banque et les documents officiels afin de les protéger contre la contrefaçon.

De nos jours, ils sont généralement copiés au moyen de techniques d'impression modernes (moins coûteuses). Il s'agit alors de faux filigranes que l'on peut à peine différencier de la variante originale.

Il n'existe pas de définition de filigranes dans les documents officiels belges.

Original et copie d'un document écrit

1. Un document peut se présenter sous la forme d'un original, d'une copie certifiée ou d'une copie non certifiée.
2. Les originaux sont des documents primitifs (par exemple, l'original d'un accord commercial, d'un diplôme universitaire, d'un certificat médical, d'une procuration ou encore les copies originales d'actes notariés ou d'actes de l'état civil).
3. Une copie est la reproduction exacte de l'original ou contient les caractéristiques du document original. Elle peut prendre la forme ou non d'une copie certifiée par une personne habilitée à cet effet (par exemple, une photocopie, une photographie, une numérisation ou une impression de l'original).
4. Seul le contenu enregistré sous forme électronique est l'original d'un document électronique ; toute autre forme en est une copie (par exemple, une impression).

Copie certifiée conforme

La certification conforme garantit que la copie d'un document est parfaitement identique à l'original. La copie d'un document ne peut être certifiée conforme que par la même autorité qui a émis l'original ou par un notaire établi dans un pays de l'Espace économique européen (EEE). Une photocopie d'un document qui n'a pas été certifiée comme une copie conforme ou qui a été certifiée par une autorité ou un service différent de l'autorité émettrice n'est donc pas acceptée.

Un document sur lequel figure déjà un sticker de légalisation ne peut pas être à nouveau légalisé. Si vous souhaitez faire légaliser un document qui a déjà été légalisé précédemment, vous devez d'abord en obtenir une copie certifiée conforme, puis demander la légalisation de celle-ci, avec d'autres documents justificatifs (le cas échéant).

Différence entre une copie et un extrait

Une copie est parfaitement identique à l'original, contrairement à un extrait.

Prenons l'exemple d'un acte de naissance :

Une copie mentionnera les données originales de l'acte ainsi que l'historique de l'état de la personne concernée.

En revanche, un extrait contiendra uniquement les données actuelles de l'acte, sans l'historique de l'état de la personne concernée. Sur un extrait, seules les données actuelles sont donc visibles.

Sigles et acronymes : définitions

Un acronyme est un mot formé par les initiales d'une série de mots ou de termes. Ce nouveau mot est souvent prononcé comme un mot normal. Il est généralement utilisé pour raccourcir des phrases ou des termes longs et complexes, et en faciliter la mémorisation. Quelques exemples :

PIN (Personal Identification Number)

OTAN (Organisation du Traité de l'Atlantique Nord)

NASA (National Aeronautics and Space Administration)

La différence entre un acronyme et un sigle est le fait qu'un acronyme se prononce comme un mot en soi, tandis qu'un sigle se prononce lettre par lettre, comme BBC (British Broadcasting Corporation) ou USA (United States of America).¹⁰

Formule de légalisation

Conformément à l'article 555/11, § 4, du Code judiciaire, les traducteurs ou traducteurs-interprètes jurés doivent terminer leurs traductions en indiquant les informations suivantes (dans l'ordre indiqué) :

1. « Pour traduction conforme et ne varietur de la langue ... vers la langue ... Fait à ..., le » ;
2. leur numéro d'identification (numéro commençant par VTI...) ;
3. leur signature manuscrite ou l'image de celle-ci ;
4. leurs prénom et nom ;
5. leur titre de traducteur juré ou traducteur-interprète juré ;
6. leur signature électronique qualifiée.

¹⁰ Lorsqu'ils sont bien intégrés dans le lexique, les acronymes peuvent être lexicalisés. Ils s'écrivent alors en minuscule et peuvent prendre la marque du pluriel (p. ex. ovnis, radars...).

TRADUCTIONS JURÉES ♦ THÉORIE ET PRATIQUE

Il n'existe pas de traduction officielle de ces mentions en anglais ou dans une autre langue non nationale.

Les personnes qui sont exceptionnellement requises « hors registre » par une autorité judiciaire sur base de l'article 555/15 du Code Judiciaire, doivent sous peine de nullité terminer leur traduction, en faisant précéder leur signature du serment écrit suivant : « Je jure avoir rempli ma mission en honneur et conscience, avec exactitude et probité. ».

(1^{er} DÉCEMBRE 2022. – Circulaire n° 292 relative à l'exécution de l'article 555/11, § 4, alinéa 3, du Code Judiciaire relatif à la légalisation de la signature des traducteurs et traducteurs-interprètes jurés)

♦ ♦ FAQ

FAQ – COMPLÉTUDE DE LA TRADUCTION

LA TRADUCTION DOIT ÊTRE AUSSI FIDÈLE QUE POSSIBLE AU TEXTE ORIGINAL, TANT SUR LE FOND QUE SUR LA FORME. ATPMINAS ¹¹		
QUESTION	RÉPONSE	EXEMPLE
1. Dois-je <u>tout</u> traduire, les parties lisibles et illisibles ? Voir question 2 Voir question 3	Vous devez traduire/reproduire tous les caractères lisibles du document source qui sont visibles à l'œil nu ou à la loupe, sauf si l'autorité mandante vous demande de ne traduire que certains fragments. Les parties illisibles sont à décrire (voir exemple). Voyez aussi la question relative aux biffures.	[Note du traducteur : série de six chiffres illisibles] [Note du traducteur : mot illisible] [Note du traducteur : mot de x lettres illisible]
2. Que dois-je faire des <u>formulaire non remplis</u> ?	Les parties du formulaire qui ne sont pas remplies doivent être indiquées comme telles dans le document cible. Si le formulaire est <u>entièrement</u> vierge : - soit vous traduisez tout le formulaire (vide) ; - soit vous ne traduisez pas les champs vides qui ne sont pas pertinents pour le contenu du document, en indiquant cependant la(les) partie(s) que vous avez supprimée(s).	Informations personnelles : [néant] Date de naissance : [non rempli] Date de naissance : [non rempli ; non traduit ; non pertinent]

¹¹ <https://www.jucemg.mg.gov.br/arquivos/file/RP07-2012.pdf> (5.1)

TRADUCTIONS JURÉES ♦ THÉORIE ET PRATIQUE

	<p>Si le formulaire est <u>partiellement</u> rempli :</p> <ul style="list-style-type: none"> - - vous traduisez les champs complétés ; - - pour les champs vides, vous agissez comme pour un formulaire entièrement vierge (en les traduisant entièrement ou non). 12 Tepis 	
<p>3. Que dois-je faire si l'autorité mandante me demande de ne traduire <u>que certains fragments</u> ? <u>Voir question 1</u></p>	<p>À la demande expresse de l'autorité mandante, vous pouvez limiter la traduction au(x) fragment(s) du document qu'elle vous a indiqué(s). Vous devez mentionner explicitement qu'il s'agit d'une demande de l'autorité mandante, et ce, pour autant que ce ne soit pas contraire à la législation et à la réglementation en vigueur.</p> <p>Vous devez décrire ce que vous ne traduisez pas. 13 BDÜ</p> <p>Ce principe ne s'applique pas dans un contexte judiciaire, par exemple pour des arrêts ou des jugements. Dans ce cas, le client ne peut pas demander que certaines parties ne soient pas traduites.</p> <p>En tant que traducteur, vous ne pouvez en aucun cas décider vous-même de ne pas traduire certaines parties (voir aussi la question relative aux documents sources contenant des formulaires partiellement non remplis).</p> <p>Notez également que la traduction partielle d'un contrat n'a pas de force probante. ATPMINAS 14</p>	<p>[Note du traducteur : à la demande de l'autorité mandante, seul le contenu du § x a été traduit]</p> <p>[Note du traducteur : à la demande de l'autorité mandante, seul le contenu de « Sectie over ... » a été traduit] (vous mentionnez alors le nom de la section dans le texte source) 15</p>
<p>4. Comment dois-je légaliser le contenu d'un formulaire dont certaines</p>	<p>Vous devez les reprendre intégralement. Encadrez-les de crochets et ajoutez une Note du traducteur mentionnant qu'elles étaient déjà traduites et que vous les avez reprises littéralement. Vous indiquez ainsi que vous n'êtes pas responsable de leur traduction.</p>	<p>[Note du traducteur : le texte suivant était indiqué dans la langue cible dans le document source et est repris tel quel : « L'apostille atteste uniquement la véracité de la signature, la qualité en</p>

¹² Polskie Towarzystwo Tłumaczy Prziętych i Specjalistycznych Tepis, ci-après : Tepis

¹³ Bundesverband der Dolmetscher und Übersetzer, ci-après : BDÜ : 4.2.

¹⁴ <https://www.jucemg.mg.gov.br/arquivos/file/RP07-2012.pdf> (5.5)

¹⁵ BDÜ : 4.2.

TRADUCTIONS JURÉES ♦ THÉORIE ET PRATIQUE

<p><u>parties sont déjà dans la langue cible ?</u></p>	<p>Mettez le texte entre guillemets, afin de distinguer la note du texte repris tel quel (voir exemple).</p> <p>Comment légaliser un document dont certaines parties sont déjà dans la langue cible ? Voir question 5.</p>	<p>laquelle le signataire a agi et, le cas échéant, l'identité du sceau ou timbre dont l'acte est revêtu. »]</p>
<p>5. Comment dois-je légaliser le contenu d'un formulaire dont certaines <u>parties sont déjà dans la langue cible ?</u></p>	<p>Vous numérotez les parties que vous avez traduites.</p> <p>À la fin de la traduction complète, vous indiquez, par exemple, que les parties 1, 2, 6... ont été traduites par le traducteur juré.</p> <p>Utilisez éventuellement des couleurs afin de distinguer les parties que vous avez traduites de celles qui figuraient déjà dans la langue cible.</p>	<p>[Note du traducteur : la traduction ne varietur de l'anglais au français concerne les parties 1 à 6]</p>
<p>6. Comment légaliser un document dont certaines parties sont déjà traduites dans la langue cible ?</p>	<p>Vous indiquez clairement les parties que vous avez traduites et celles que vous avez copiées mot pour mot parce qu'elles se trouvent déjà dans la langue cible (voir les questions précédentes à ce sujet).</p>	<p>[Note du traducteur : la traduction ne varietur de l'anglais vers le néerlandais ne concerne que les parties traduites par le traducteur et non les parties copiées sans plus parce qu'elles se trouvent déjà dans la langue cible dans le document source].</p>
<p>7. Dois-je mentionner que <u>le document original a été modifié</u> (biffures, écriture différente, couleur différente...)?</p>	<p>Vous devez indiquer dans une note les biffures, les modifications manuscrites ou dactylographiées, les ratures ainsi que les inscriptions éventuelles. Cela permet notamment de comparer le document source avec la traduction.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Les parties de texte barrées mais toujours <u>lisibles</u> doivent être traduites et signalées comme ayant été supprimées dans le texte source. 	<p>[Note du traducteur : à la section B sous le titre « Données à caractère personnel », le mois de la date de naissance a été modifié]</p>

TRADUCTIONS JURÉES ♦ THÉORIE ET PRATIQUE

	- Les parties de texte barrées mais <u>illisibles</u> doivent être signalées comme telles dans la traduction. BDÜ ¹⁶ ATPMINAS ¹⁷	[Note du traducteur : le mot X a été biffé et remplacé par le mot Y] ¹⁸ [Note du traducteur : illisible]
8. Dois-je conserver la <u>mise en page</u> du document original ?	Oui, dans la mesure du possible, d'autant plus que la mise en page (ou l'utilisation de certaines polices de caractères ou couleurs) peut avoir une incidence sur la validité légale du document source. CIOL ¹⁹ ATPMINAS ²⁰ S'il n'est techniquement pas possible de reproduire la mise en page du document source, vous pouvez traduire le texte des tableaux ou des titres comme du texte fixe, en suivant l'ordre logique des entrées du document source. Tepis (voir aussi la question relative à la numérotation des pages). Veillez à ce que la mise en page et le nombre de pages de la traduction correspondent le plus possible au document source.	
9. Puis-je « modifier » le texte source (par ex. un nom mentionné deux fois avec deux orthographes différentes) ?	Non. Vous devez traduire ce qui est écrit dans le document source. Une faute de frappe qui n'a pas d'incidence sur le contenu du texte source peut être signalée dans une note.	[Note du traducteur : « Mevruw » est probablement une erreur de frappe et devrait être « Mevrouw »]

¹⁶ BDÜ : les modifications du document présenté (par ex. modifications manuscrites ou dactylographiées, ratures, biffures, inscriptions, etc.) pertinentes pour l'authenticité du texte source doivent être signalées dans une note. 7.2.

¹⁷ <https://www.jucemg.mg.gov.br/arquivos/file/RP07-2012.pdf>

¹⁸ Chartered Institute of Linguists, ci-après : CIOL : CIOL-ACT-ITI-Certified-Translation-Guidelines 3.5

¹⁹ CIOL-ACT-ITI-Certified-Translation-Guidelines 3.3

²⁰ <https://www.jucemg.mg.gov.br/arquivos/file/RP07-2012.pdf> (5.1)

TRADUCTIONS JURÉES ♦ THÉORIE ET PRATIQUE

<p>10. Comment dois-je traduire les « éléments » qui apparaissent <u>plusieurs fois</u> dans le document ?</p>	<p>Si un cachet, par exemple, apparaît plusieurs fois, vous devez le mentionner à chaque fois dans la traduction. ATPMINAS ²¹</p> <p>À partir de la deuxième occurrence, vous pouvez renvoyer à la description de la première mention, à moins qu'un tel renvoi ne soit pas clair, par exemple si le même document contient plusieurs sceaux différents. Tepis</p> <p>Vous pouvez également indiquer où se trouve la description à l'aide d'un astérisque.</p>	<p>[Empreinte d'un timbre humide rond à l'encre bleue, comme ci-dessus]</p> <p>[Empreinte d'un timbre humide rond à l'encre bleue, comme ci-dessus à la page 1]</p> <p>[Chaque page contient, en haut de page, l'empreinte d'un timbre, comme décrite à la page 1]</p>
<p>11. Que dois-je faire s'il n'est <u>pas possible de reproduire la mise en page</u> du document source ?</p>	<p>Vous devez essayer que la mise en page du document source soit comparable à celle de la traduction. Tepis</p> <p>Bien entendu, ce n'est pas toujours possible (par ex. dans le cas de l'arabe).</p> <p>(voir aussi la question relative à la numérotation des pages)</p>	
<p>12. Dans le cas d'un <u>tableau</u>, dois-je reproduire la <u>mise en page</u> du document source ?</p>	<p>Oui, dans la mesure du possible. Tepis</p>	
<p>13. La traduction doit-elle compter <u>le même nombre de pages que le document source</u> ?</p>	<p>En principe, oui.</p> <p>Toutefois, si l'une des pages du document source ne contient que quelques lignes, vous pouvez réduire le nombre de pages de votre traduction en fusionnant cette « courte » page avec la page précédente ou suivante. Vous</p>	<p>[Recto de la page 3] [Verso de la page 3]</p>

²¹ <https://www.jucemg.mg.gov.br/arquivos/file/RP07-2012.pdf> (5.2)

TRADUCTIONS JURÉES ♦ THÉORIE ET PRATIQUE

	<p>devez cependant indiquer la numérotation des pages du document source afin de respecter la structure de celui-ci.</p> <p>Vous pouvez, par exemple, faire d'un document source de deux pages une traduction d'une seule page en mentionnant « recto » et « verso ».</p> <p>Cependant, la correspondance entre les deux documents (document source et traduction) doit être parfaitement claire.</p> <p>À l'inverse, une traduction peut aussi être plus longue que le texte original, par exemple si le document source contient de nombreux sceaux que vous devez décrire. Dans ce cas, vous devez aussi indiquer le lien entre la structure du document source et celle de la traduction.</p> <p>Vous pourriez éventuellement réduire la taille des caractères et/ou l'espace entre les lettres dans votre traduction afin d'arriver à une mise en page qui soit comparable avec celle du document source.</p> <p>Évitez néanmoins de le faire pour un texte simple, afin de permettre une comparaison du nombre de pages.</p>	<p>[Suite de la page 1]</p>
<p>14. Que dois-je faire si une <u>ligne n'est pas pleine</u> ?</p>	<p>La fin d'un alinéa et la fin d'une ligne incomplète doivent être indiquées à l'aide du signe « -/- ». Toutefois, cela n'est pas nécessaire pour les lignes qui se terminent au niveau de la marge ou dans les tableaux. Tepis ATPMINAS ²²</p> <p>Un document en PDF qui contient une signature numérique ne peut pas être modifié. En d'autres termes, une ligne incomplète dans un tel document</p>	<p>[-/-] ou [Note du traducteur : la ligne n'est pas complète] [Note du traducteur : néant]</p>

²² <https://www.jucemg.mg.gov.br/arquivos/file/RP07-2012.pdf> (1.7) (1.8)

TRADUCTIONS JURÉES ♦ THÉORIE ET PRATIQUE

	électronique ne peut pas être ensuite complétée (illégalement). Dans ce cas, vous ne devez pas indiquer la fin de la ligne.	
15. Dois-je « justifier » une <u>ligne centrée</u> ?	Non. Tepis Vous devez conserver l'alignement centré dans le texte traduit. De cette manière, vous respectez la mise en forme du document original et veillez à la cohérence de la mise en page.	
16. Que dois-je faire en cas de <u>ligne incomplète</u> justifiée à l'aide de points ou de tirets ?	Vous devez reproduire ces marques dans la traduction.	
17. Que dois-je faire si ma <u>traduction se termine au milieu d'une page</u> ?	Vous devez mentionner la fin de votre traduction. Tepis	[Fin de la traduction]
18. Dois-je indiquer où <u>commence ma traduction</u> ?	Vous <u>pouvez</u> mentionner le début de votre traduction.	[Début de la traduction]
19. Dois-je indiquer où <u>s'achève ma traduction</u> ?	Vous <u>pouvez</u> mentionner la fin de votre traduction. Cependant, si vous faites suivre la fin de la traduction par la formule « ne varietur », il n'est pas nécessaire d'indiquer la fin de la traduction. Un document en PDF qui contient une signature numérique ne peut pas être modifié. En d'autres termes, une ligne incomplète dans un tel document électronique ne peut pas être ensuite complétée (illégalement). Dans ce cas, vous ne devez pas indiquer la fin de la ligne.	[Fin de la traduction]
20. Que dois-je faire dans le cas de documents <u>composés de plusieurs</u>	Normalement, vous devez garder ensemble les documents ou les parties de ceux-ci qui vont « naturellement » ensemble et les faire légaliser comme un tout. Prenez l'exemple d'une déclaration de naissance tardive. Le jugement	

TRADUCTIONS JURÉES ♦ THÉORIE ET PRATIQUE

<p><u>parties connexes mais distinctes</u> (par ex. un contrat commercial contenant des annexes, des graphiques et des dessins ou la transcription d'un procès contenant les plaidoiries et les jugements rendus) ? (pour les documents composés de plusieurs feuilles formant un tout, voir question)</p>	<p>ordonnant à l'administration communale concernée d'inscrire la naissance en question et l'inscription effective de celle-ci à la commune forment un tout. En revanche, des jugements séparés faisant partie d'un même dossier doivent être légalisés séparément.²³</p> <p>Pour les documents destinés à l'<u>étranger</u> qui doivent être apostillés par le SPF Affaires étrangères, la règle est claire : si les documents sources seront légalisés séparément, ils doivent être traduits séparément et les traductions seront, elles aussi, légalisées séparément. En tant que traducteur, vous ne devriez pas tenter de réduire les frais d'apostilles en fusionnant « artificiellement » des documents. Le destinataire doit en effet pouvoir relier chaque document source légalisé et sa traduction légalisée de manière distincte. Inversement, si une seule apostille sera apposée sur le document source, la traduction peut consister en un PDF unique contenant les annexes éventuelles.</p> <p>Pour les traductions destinées à être <u>utilisées en Belgique</u>, cette disposition est moins contraignante. ²⁴ ²⁵ ATPMINAS Tepis BDÜ</p>	
--	--	--

²³ L'expérience montre que le SPF AE considère, par exemple, les procurations liées à un rapport d'assemblée générale comme des documents distincts, alors qu'ils forment un tout.

²⁴ <https://www.jucemg.mg.gov.br/arquivos/file/RP07-2012.pdf> (5.5) (5.6) (5.7)

²⁵ Comment ajouter des caractères spéciaux (comme des signes diacritiques) dans un document Word ? <https://support.microsoft.com/fr-fr/office/ins%C3%A9rer-un-symbole-dans-word-2a061ae9-5a6c-4407-b618-8dc3c9fd4f44#:~:text=U%20kunt%20zien%20welke%20u,%3ESymbol%20invoegen%20%3E%20Meer%20symbolen.>

TRADUCTIONS JURÉES ♦ THÉORIE ET PRATIQUE

21. Que dois-je faire avec des <u>signes diacritiques</u> ²⁶ ?	Les signes diacritiques sont des spécificités linguistiques. Vous devez donc normalement les reprendre. Lorsqu'ils figurent dans un nom de personne ou d'institution, vous devez les recopier tels quels. Si ces noms n'en contiennent pas dans la source, vous ne pouvez pas en ajouter non plus. <i>Tepis</i>	Máxima se traduit par Máxima (vous conservez l'accent)
22. Que dois-je faire du texte qui apparaît <u>en gras</u> dans le texte source ?	Vous reproduisez le gras dans la traduction.	
23. Que dois-je faire du texte qui apparaît <u>en italique</u> dans le texte source ?	Vous reproduisez l'italique dans la traduction.	
24. Le texte écrit <u>en minuscules</u> dans le texte source doit-il également apparaître en minuscules dans la traduction ?	Oui.	
25. Le texte écrit <u>en majuscules</u> dans le texte source doit-il également apparaître en majuscules dans la traduction ?	Oui.	

²⁶ Les signes diacritiques sont des marques spéciales que l'on ajoute à des lettres pour en modifier la prononciation ou établir une distinction entre des mots qui, autrement, seraient identiques. Exemples : les accents, le tilde, le caron...

TRADUCTIONS JURÉES ♦ THÉORIE ET PRATIQUE

<p>26. Puis-je travailler sur la base d'une <u>copie numérisée</u> ?</p>	<p>Oui, pour autant que la numérisation soit suffisamment lisible. Il n'appartient pas au traducteur de déterminer s'il s'agit d'un « original », d'une copie ou d'une copie certifiée conforme. Chaque document qui lui est présenté peut être considéré comme un original. C'est pourquoi il est préférable d'utiliser le terme neutre « document source ». NGTV²⁷</p>	
<p>27. Le nombre de pages de ma traduction doit-il correspondre précisément au nombre de pages du document source ?²⁸</p>	<p>Essayez de respecter autant que possible le nombre de pages du document source, afin de garantir une présentation claire et synoptique du texte traduit et de faciliter la comparaison entre l'original et la traduction.</p> <p>Dans certains cas, la mise en page de la traduction différera légèrement de celle du document source, par exemple si vous utilisez une police de caractères différente (si vous n'avez pas ou que vous ne parvenez pas à identifier celle du document source), en fonction des marges et des images.</p>	
<p>28. Dois-je reprendre la police de caractères du document original dans la traduction ?</p>	<p>Oui, autant que possible. Voir la question précédente.</p>	
<p>29. Dois-je retranscrire les <u>chiffres</u> de la même manière qu'ils apparaissent dans le document source ?</p>	<p>Les chiffres écrits en toutes lettres dans le document source doivent être écrits en toutes lettres dans la langue cible.</p> <p>S'il s'agit de chiffres romains ou arabes, ils doivent être repris tels quels dans la traduction. ATPMINAS²⁹</p>	

²⁷ NGTV : Richtlijnen beëdigde vertalingen NGTV.

²⁸ NGTV : Richtlijnen beëdigde vertalingen NGTV.

²⁹ <https://www.jucemg.mg.gov.br/arquivos/file/RP07-2012.pdf> (9.1)

TRADUCTIONS JURÉES ♦ THÉORIE ET PRATIQUE

<p>30. Que dois-je faire dans le cas d'une ligne centrée ? Dois-je la justifier ?</p>	<p>Une ligne centrée ne doit pas être justifiée. Cependant, cette règle ne s'applique pas aux traductions sous forme électronique contenant une signature électronique. Ces documents ne peuvent plus être édités (sous forme électronique).</p>	
<p>31. Puis-je laisser non traduites les parties qui n'ont pas de rapport avec le contenu du document source ? <u>Voir question 1</u></p>	<p>En principe, vous devez tout traduire et ne pouvez pas laisser non traduits des chiffres, des dates, des mots, etc. Vous ne devez pas, mais pouvez, reprendre les données propres au document même (par ex. les références du document) qui n'ont pas de rapport avec le contenu du texte source.</p>	
<p>32. Comment dois-je traduire les coordonnées (d'une entreprise) ?</p>	<p>Vous avez deux possibilités :</p> <ul style="list-style-type: none"> - vous pouvez les reproduire intégralement ; - vous pouvez y renvoyer brièvement sans les reproduire ou les traduire, à condition que vous estimiez qu'elles ne sont pas pertinentes pour comprendre le contenu à traduire. Tepis 	
<p>33. Que dois-je faire si un même texte figure dans <u>différentes langues</u> ?</p>	<p>La personne qui réceptionne la traduction jurée doit pouvoir la comparer au document source. C'est pourquoi il est recommandé de mentionner que le texte du document source est écrit dans différentes langues.</p>	<p>[Note du traducteur : même alinéa que ci-dessus en anglais]</p>

FAQ - TRADUIRE LES CHIFFRES

LA TRADUCTION DOIT ÊTRE AUSSI FIDÈLE QUE POSSIBLE AU TEXTE ORIGINAL

QUESTION	RÉPONSE	EXEMPLE
34. Comment dois-je retranscrire les <u>nombres</u> ?	Essayez de respecter autant que possible la langue source. Si ce n'est pas possible, appliquez les conventions de la langue cible. Ajoutez éventuellement une explication en note. Il est essentiel que vous soyez précis et cohérent lors de la retranscription des chiffres dans vos traductions. ³⁰	
35. Comment dois-je « traduire » les <u>numéros de téléphone</u> ?	Vous les reprenez intégralement, sans les modifier, y compris sans y ajouter le code du pays.	
36. Que dois-je faire si un <u>chiffre est illisible</u> dans une série de chiffres lisibles ?	Mentionnez dans une note que vous ne pouvez pas lire le chiffre. N'essayez pas de le deviner, vous risqueriez de vous tromper. ³¹	[Note du traducteur : chiffre illisible] [Note du traducteur : chiffre ou série de nombres illisible]
37. Que dois-je faire d'une formule telle que « <u>the</u> »	Vous devez traduire les dates comme elles figurent dans le document source.	Le deuxième jour de mars de l'an de grâce 2024

³⁰ BDÜ : Indications des chiffres, dates et devises. 15.1 + 15.2 + 15.3.

³¹ Les termes « chiffre », « nombre » et « numéro » ne sont PAS des synonymes !

Un chiffre est un symbole simple (0-9).

Un nombre est composé d'un ou plusieurs chiffres et indique une quantité ou une valeur.

Un numéro est un code d'identification ou une indication et est souvent composé de nombres.

TRADUCTIONS JURÉES ♦ THÉORIE ET PRATIQUE

<p><u>2nd day of March in the year of our Lord 2024</u> » ? La conserver ou l'adapter ?</p>		
<p>38. Comment dois-je traduire les <u>dates</u> ?</p>	<p>La multiplicité des systèmes de datation utilisés dans le monde peut conduire à des malentendus. D'où l'intérêt de mentionner à la fois :</p> <ul style="list-style-type: none"> - la séquence du document source ; - le nom du mois en toutes lettres ou, à tout le moins, son abréviation. 	<p>09/11/2001 [Note du traducteur : 11 septembre 2001]</p>
<p>39. Comment dois-je retranscrire <u>les virgules et les points dans les chiffres</u> ?</p>	<p>Si vous traduisez de l'anglais vers le français, vous devez remplacer les virgules par des points et les points par des virgules. ATPMINAS ³²</p>	

³² <https://www.jucemg.mg.gov.br/arquivos/file/RP07-2012.pdf> (9.3)

FAQ - RELIER LES FEUILLES

QUESTION	RÉPONSE	EXEMPLE
<p>40. Comment dois-je attacher ensemble les <u>feuilles</u> d'une traduction qui en compte plusieurs ?³³</p>	<p>Une traduction de plusieurs pages doit être assemblée de manière durable afin que les pages ne puissent pas être séparées.</p> <p>Une traduction en format <u>PDF</u> avec signature numérique est fixe et immuable. Il n'est dès lors pas possible d'y ajouter, d'en retirer ou d'en inverser des pages. Un tel format (PDF avec signature numérique) offre à cet égard une grande valeur ajoutée.</p> <p><u>ATPMINAS</u> ³⁴</p>	

³³ BDÜ : 9.1 + 9.2.

³⁴ <https://www.jucemg.mg.gov.br/arquivos/file/RP07-2012.pdf> (1.6)

FAQ – NOTES DU TRADUCTEUR

NOTEZ TOUJOURS VOS REMARQUES ENTRE [...].
ESSAYEZ D'EN LIMITER LE NOMBRE.

NOTEZ VOS REMARQUES À CÔTÉ DE CE À QUOI ELLES SE RAPPORTENT.

QUESTION	RÉPONSE	EXEMPLE
41. Comment dois-je indiquer une <u>note</u> ?	Pour ajouter une note, utilisez les crochets (afin de faire la différence avec les parenthèses figurant dans le texte source).	[...]
42. Où puis-je ajouter des <u>notes</u> ? ³⁵	Écrivez votre note le plus près possible du texte auquel elle se rapporte. Essayez d'être bref et de limiter le nombre de notes.	

³⁵ BDÜ : 10.1 + 10.2.

FAQ - TRADUIRE LES ÉLÉMENTS GRAPHIQUES

LES REPRÉSENTATIONS GRAPHIQUES DANS LA TRADUCTION DOIVENT ÊTRE AUSSI SIMILAIRES QUE POSSIBLE À CELLES DU DOCUMENT ORIGINAL.
ATPMINAS³⁶

QUESTION	RÉPONSE	EXEMPLE
43. Comment dois-je « traduire » des <u>armoiries</u> ?	Vous devez en donner une description sommaire, dans une note. ATPMINAS ³⁷ Vous ne pouvez pas les copier comme une image. Vous ne pouvez pas non plus les interpréter.	[Armoiries de ...] ou simplement [armoiries]
44. Dois-je tenir compte de la <u>couleur d'un timbre</u> ?	Trois possibilités : - vous indiquez la couleur du timbre ; - vous mettez la partie de la traduction s'y rapportant dans la même couleur que celle du timbre ; - vous combinez les deux.	[Timbre humide rond à l'encre bleue] [Timbre humide rond] [Timbre humide rond à l'encre rouge]
45. Comment dois-je « traduire » une <u>photo</u> ?	Vous devez en donner une description sommaire, dans une note. Vous ne pouvez pas la copier comme une image.	[Photo]

³⁶ <https://www.jucemg.mg.gov.br/arquivos/file/RP07-2012.pdf> (1.5)

³⁷ <https://www.jucemg.mg.gov.br/arquivos/file/RP07-2012.pdf> (10.1)

TRADUCTIONS JURÉES ♦ THÉORIE ET PRATIQUE

	(voir question suivante)	
46. Dans le cas d'une <u>photo</u> , dois-je indiquer de quoi/qui il s'agit ?	Vous devez indiquer dans une note qu'il s'agit d'une photo. Vous pouvez éventuellement y ajouter des informations.	[Photo en haut à droite du document]
47. Comment dois-je « traduire » un <u>hologramme</u> ?	Il faut le mentionner avec une brève description	[Hologramme] (reprendre les éventuelles mentions lisibles de l'hologramme)
48. Comment dois-je « traduire » une <u>signature</u> ?	Vous devez en donner une description sommaire : <ul style="list-style-type: none"> • l'exécution (sèche ou en relief) ; • la forme (ronde, ovale, carrée) ; • la couleur. Vous ne pouvez pas la copier comme une image. ³⁸ Vous pouvez éventuellement indiquer la couleur de la signature, telle qu'elle apparaît dans le document source.	[Signature humide à l'encre rouge] [Illisible]
49. Comment dois-je « rendre » les éléments de sécurité du document, comme un <u>filigrane</u> ?	Vous devez les traduire littéralement. Vous ne pouvez pas les copier comme une image.	
50. Comment dois-je « traduire » un <u>timbre</u> (fiscal) ?	Vous devez traduire le texte du timbre. Vous ne pouvez pas copier le timbre comme une image.	[Timbre fiscal carré signé de 10 euros avec signature]
51. Comment dois-je reproduire un <u>emblème national</u> ?	Vous devez décrire l'emblème dans une note. Vous pouvez traduire la devise éventuelle (en mentionnant éventuellement le texte original du document source).	[Emblème national de la République française]

³⁸ CIOL-ACT-ITI-Certified-Translation-Guidelines: 3.7

TRADUCTIONS JURÉES ♦ THÉORIE ET PRATIQUE

	Vous ne pouvez pas reprendre l'emblème comme un élément graphique.	
52. Comment dois-je indiquer une <u>signature lisible</u> ? ³⁹		(-)[signature] - John Smith Éventuellement : [signature illisible]
53. Comment dois-je indiquer une <u>signature illisible</u> ?		[signature illisible] ou [signature] [illisible]
54. Comment dois-je indiquer une <u>signature imprimée</u> ?	Vous devez en donner une description sommaire. Vous mentionnez également la couleur et le type de signature.	[Signature en fac-similé à l'encre rouge, illisible]
55. Comment dois-je « traduire » un <u>cachet</u> ?	Vous devez en donner une description sommaire. <ul style="list-style-type: none"> • l'exécution (sèche ou en relief) ; • la forme (ronde, ovale, carrée) ; • la couleur. <p>Vous ne pouvez pas copier un cachet comme une image.</p> <p>Vous pouvez éventuellement indiquer la couleur de la signature, telle qu'elle apparaît dans le document source.</p>	[Empreinte d'un timbre rond à l'encre rouge avec des armoiries dans la zone du cachet entourée de l'inscription : ...] [Empreinte d'un timbre sec rond] [Empreinte d'un timbre] [Rosace rouge avec empreinte d'un timbre sec rond] ou [Autocollant avec empreinte d'un timbre sec ovale] [Timbre humide rond à l'encre rouge] Ministère ...

³⁹ Les sceaux, les timbres de redevance et les cachets apposés sur le document source doivent être mentionnés. 12.2 Les textes figurant dans les sceaux et les cachets doivent être traduits. Les signatures et les paraphes doivent être décrits comme tels et, le cas échéant, pourvus de la mention « illisible ».

TRADUCTIONS JURÉES ♦ THÉORIE ET PRATIQUE

		[Timbre rond rouge avec armoiries et l'inscription xyz] ⁴⁰
56. Dois-je ou puis-je reprendre ou traduire les <u>éléments textuels des éléments graphiques</u> du document (par ex. légendes de graphiques et d'illustrations, formules, explications de diagrammes et de schémas) ?	Oui, vous devez traduire les éléments textuels des éléments graphiques du document.	
57. Comment dois-je indiquer un <u>logo ainsi que les éléments de documents officiels</u> ou de documents d'entreprise ?	Vous devez mentionner qu'il s'agit d'un logo (voir exemple). Vous pouvez reproduire le texte lisible du logo. Vous pouvez éventuellement traduire le slogan. <u>Voir ci-dessus.</u>	[Logo d'entreprise] [Logo rond + couleur et texte « L'union fait la force »]
58. Dois-je ou puis-je <u>reprendre GRAPHIQUEMENT</u> les éléments graphiques du document source ?	Dans la traduction, vous ne pouvez <u>pas</u> reprendre des éléments GRAPHIQUEMENT (notamment, emblèmes d'État, armoiries, logos, marques commerciales, marques de qualité, signatures, cachets, etc.).	

⁴⁰ https://commons.wikimedia.org/wiki/File:Koperen_cachet_waarop_koninklijk_wapen_en_omschrift_convoyen_en_licenten,_NG-NM-8097.jpg

FAQ - TRADUIRE LES NOMS (DE PERSONNES), ADRESSES...

SOYEZ LE PLUS LITTÉRAL POSSIBLE.

QUESTION	RÉPONSE	EXEMPLE
59. Que dois-je faire des <u>adresses</u> ?	<p>Vous recopiez l'adresse littéralement avec l'orthographe originale, notamment s'il s'agit d'une adresse de correspondance. Un courrier envoyé à La Haye (au lieu de Den Haag) risque de ne jamais arriver à destination. Recopiez également tous les signes diacritiques (lettres et accents).</p> <p>Vous pouvez traduire les noms de lieux dans une note en cas de nom correspondant dans la langue cible. ATPMINAS⁴¹</p>	<p>Oude Waalsdorperweg 10, 2597 AK Den Haag, Nederland</p> <p>[Köln => [Cologne en Allemagne]</p>
60. Comment dois-je traduire les <u>noms et prénoms</u> ?	<p>Vous ne les traduisez pas. Si cela n'est pas possible, utilisez les conventions de transcription et/ou les traductions officielles utilisées dans d'autres documents officiels, même si celles-ci diffèrent des conventions officielles⁴². ATPMINAS⁴³</p>	
61. Comment dois-je traduire les <u>patronymes</u> ?	<p>Il faut les laisser tels quels.</p>	

⁴¹ <https://www.jucemg.mg.gov.br/arquivos/file/RP07-2012.pdf> (13.1)

⁴² Transcription : « reproduction exacte par écrit à l'aide d'autres signes, d'un système de notation différent, d'un autre code » (cnrtl.fr)https://nl.wikipedia.org/wiki/Wikipedia:Transliteratie-en_transcriptiegids

⁴³ <https://www.jucemg.mg.gov.br/arquivos/file/RP07-2012.pdf> (13.4)

TRADUCTIONS JURÉES ♦ THÉORIE ET PRATIQUE

62. Comment dois-je traduire un <u>prénom et nom de famille</u> s'il n'y a pas de <u>distinction</u> entre les deux ?	Vous l'indiquez par la mention [sic !].	
63. Comment dois-je traduire les <u>formules de politesse</u> , les formules d'appel, les titres honorifiques et leurs abréviations ?	Deux possibilités : - vous traduisez la formule/le titre original(e) et en donnez éventuellement la signification dans une [Note du traducteur], par exemple le suffixe honorifique -san en japonais ; - vous conservez la dénomination originale et indiquez la traduction entre crochets, dans une [Note du traducteur]. ATPMINAS ⁴⁴	[Note du traducteur : XXX signifie YYY] [Note du traducteur : formule de politesse] Caïd ([Note du traducteur : responsable administratif d'une administration locale])
64. Puis-je traduire les <u>noms de communes/provinces/...</u> ?	Vous devez reprendre le nom officiel indiqué dans le document source et pouvez éventuellement ajouter la traduction entre crochets.	Tienen [Tirlemont]
65. Comment dois-je indiquer des <u>erreurs dans les noms, prénoms, dates...</u> ?	Vous devez reprendre, dans la traduction, les erreurs d'orthographe et de chiffre du document source, comme dans les noms, prénoms, dates, numéros, noms de lieux, etc. Derrière l'erreur, vous indiquez [sic !].	
66. Comment dois-je traduire les noms de <u>partis politiques</u> ?	Vous conservez les abréviations. Vous pouvez éventuellement écrire le nom du parti en entier dans la langue du document source.	PSC [Partit dels Socialistes de Catalunya]

⁴⁴ <https://www.jucemg.mg.gov.br/arquivos/file/RP07-2012.pdf> (10.2)

FAQ - TRADUIRE LES INFORMATIONS « EXTERNES »

REPRENEZ-LES LITTÉRALEMENT OU MENTIONNEZ-LES SANS LES REPREDRE INTÉGRALEMENT.

QUESTION	RÉPONSE	EXEMPLE
67. Dois-je reprendre les informations relatives à <u>l'imprimeur ou à l'éditeur</u> et le numéro du formulaire ? ⁴⁵	Si le document source contient des informations sur l'imprimeur, l'éditeur ou le numéro du formulaire, vous pouvez : <ul style="list-style-type: none"> - les reprendre sans les traduire ; - ne pas les reprendre et les mentionner uniquement dans une [Note du traducteur]. ATPMINAS ⁴⁶ 	[Mention de l'imprimerie]
68. Comment dois-je reprendre les unités utilisées pour <u>la rédaction et l'organisation d'un document</u> ?	Vous devez traduire les noms de ces unités, tels que « livre », « section », « article », « alinéa », etc. En cas de risque d'ambiguïté, reprenez éventuellement les subdivisions originales entre guillemets et indiquez-en la traduction entre crochets, à côté des termes dans la langue source.	Lid [ust.] Ust. [lid]

⁴⁵ BDÜ : 4.3.

⁴⁶ <https://www.jucemg.mg.gov.br/arquivos/file/RP07-2012.pdf> (5.3)

FAQ - TRADUIRE LES DIPLÔMES, NOMS D'ÉTABLISSEMENTS SCOLAIRES...

DANS LA MESURE DU POSSIBLE, REPRENEZ-LES DE LA LANGUE SOURCE.

QUESTION	RÉPONSE	EXEMPLE
69. Comment dois-je traduire un <u>diplôme</u> ou un document scolaire ? ⁴⁷	<ul style="list-style-type: none"> - Les titres professionnels ou universitaires, les grades académiques, les noms d'écoles, d'universités ou d'autres établissements de formation doivent être mentionnés dans la langue source. ATPMINAS ⁴⁸ - Ne vous basez pas sur le système scolaire belge ! Cela crée parfois des attentes non fondées chez le demandeur. NARIC-Vlaanderen 	
70. Comment dois-je retranscrire les <u>résultats scolaires</u> (points/lettres) ?	<ul style="list-style-type: none"> - Vous reprenez les résultats/points en chiffres ou en lettres des attestations ou diplômes originaux, tels qu'ils sont formulés dans la langue source. Les résultats scolaires doivent être repris fidèlement dans la traduction ! ATPMINAS ⁴⁹ - Vous pouvez ajouter une explication dans une note. 	
71. Comment dois-je traduire les <u>noms d'organisations</u> ?	<ul style="list-style-type: none"> - Vous reprenez les noms d'organisations sans les traduire, sauf s'il existe un nom officiel dans la langue cible (par ex. Union européenne). - Si le nom officiel de l'organisation n'existe que dans une seule langue, vous pouvez, à la première occurrence, ajouter, entre crochets, la traduction du nom dans la langue cible. 	

⁴⁷ BDÜ : 5.1 5.2

⁴⁸ <https://www.jucemg.mg.gov.br/arquivos/file/RP07-2012.pdf> (12.1)

⁴⁹ <https://www.jucemg.mg.gov.br/arquivos/file/RP07-2012.pdf>

TRADUCTIONS JURÉES ♦ THÉORIE ET PRATIQUE

	- Dans les bibliographies, vous devez indiquer les noms d'organisations dans l'orthographe d'origine. ⁵⁰ Norme ISO 2384	
--	--	--

⁵⁰ BDÜ : 11

[NARIC-Vlaanderen](#) : National Academic Recognition Information Centre-Vlaanderen.

[ATP Minas](#) : association des traducteurs jurés de Minas Gerais (État brésilien).

FAQ - TRADUIRE LES UNITÉS DE MESURE, UNITÉS MONÉTAIRES...

DANS LA MESURE DU POSSIBLE, REPRENEZ-LES DE LA LANGUE SOURCE.

QUESTION	RÉPONSE	EXEMPLE
72. Comment dois-je « traduire » <u>les unités de mesure et de poids ainsi que les valeurs monétaires</u> ?	<p>Vous devez les traduire littéralement, sans les convertir d'un système à l'autre. Vous ne pouvez pas convertir des livres en kilos, ni des dollars en euros.</p> <p>- Les formules, les équations, les symboles et les devises doivent, de préférence, rester non traduits. Tout écart à cette règle doit être expliqué dans une note.</p> <p>- Si vous convertissez des unités de mesure, les valeurs ainsi obtenues doivent être accompagnées, entre crochets, des unités d'origine.</p> <p style="color: purple;">Norme ISO 2384</p>	

FAQ - TRADUIRE LES INFORMATIONS JURIDIQUES

DANS LA MESURE DU POSSIBLE, REPRENEZ-LES DE LA LANGUE SOURCE.

QUESTION	RÉPONSE	EXEMPLE
73. Comment dois-je traduire les <u>coordonnées</u> (d'une entreprise) ?	<ul style="list-style-type: none"> - Vous pouvez les reproduire intégralement. - Vous pouvez y renvoyer brièvement sans les reproduire ou les traduire, à condition que vous estimiez qu'elles ne sont pas pertinentes pour comprendre le contenu à traduire. Tepis 	
74. Dois-je traduire les <u>formes d'entreprise</u> (SRL, SA...)?	<ul style="list-style-type: none"> - Vous devez recopier littéralement le nom qui apparaît dans le document source. - Dans un contexte belge, par exemple la traduction en français d'un texte source écrit en néerlandais concernant une entreprise belge, vous pouvez traduire le type d'entreprise. - Dans un contexte non belge, par exemple la traduction en allemand d'un texte « belge » écrit en français, vous précisez que la société est régie par le droit belge dans une note. 	SA [société anonyme de droit belge]
75. Comment dois-je traduire les noms des <u>livres et journaux officiels</u> ?	<p>Vous ne les traduisez pas, mais pouvez compléter l'abréviation citée par une [Note du traducteur] dans laquelle vous précisez l'origine de la publication.</p> <p>Veillez à ce que votre note ne soit pas source d'ambiguïté.</p>	BOE [Boletín Oficial del Estado = Journal officiel espagnol]

TRADUCTIONS JURÉES ♦ THÉORIE ET PRATIQUE

<p>76. Comment dois-je traduire les dénominations des <u>actes législatifs</u> ?⁵¹</p>	<p>Les abréviations utilisées dans les actes législatifs sont à mentionner comme telles dans la langue cible.</p> <p>Vous pouvez éventuellement traduire la signification de l'abréviation dans une note.</p> <p>Veillez à ce que votre note ne soit pas source d'ambiguïté.</p>	<p>LECrim [Code d'instruction criminelle espagnol]</p>
<p>77. <u>Convention de La Haye du 5 octobre 1961</u></p>	<p>Dans la traduction d'un document pourvu d'une apostille, vous ne pouvez pas traduire le texte « Convention de La Haye du 5 octobre 1961 ».</p>	

⁵¹ Les abréviations doivent, si possible, être décomposées et traduites. Les noms des lois et autres normes similaires doivent être expliqués si la traduction n'est pas compréhensible dans la langue cible. Les noms tels que Code pénal, Loi sur l'état civil, Code de commerce ou Code de procédure civile se suffisent généralement à eux-mêmes. Si la signification d'une abréviation ou d'une suite de caractères ne peut pas être établie moyennant un effort raisonnable, elle doit également être explicitée.

FAQ - TRADUIRE LES INFORMATIONS GÉOGRAPHIQUES

DANS LA MESURE DU POSSIBLE, REPRENEZ-LES DE LA LANGUE SOURCE.

QUESTION	RÉPONSE	EXEMPLE
78. Dois-je traduire la <u>devise</u> ou les armoiries d'un pays ?	Non, vous devez uniquement mentionner qu'il s'agit d'une devise ou d'armoiries. ATPMINAS ⁵²	[Armoiries avec devise]
79. Que dois-je faire des <u>noms géographiques</u> écrits dans un <u>autre alphabet</u> ou une autre écriture ?	Vous devez les reproduire tels quels. Si ce n'est pas possible, vous l'indiquez dans une [Note du traducteur] entre crochets. - Si la langue étrangère n'utilise pas l'alphabet latin, vous devez effectuer la translittération des noms géographiques (c.-à-d., les transposer fidèlement lettre par lettre). - Si la translittération n'est pas possible (comme avec l'arabe), vous retranscrivez le nom géographique conformément aux règles phonétiques de la langue cible. ATPMINAS ⁵³	[Note du traducteur : nom en langue étrangère]

⁵² <https://www.jucemg.mg.gov.br/arquivos/file/RP07-2012.pdf>

⁵³ <https://www.jucemg.mg.gov.br/arquivos/file/RP07-2012.pdf> (13.3)

FAQ – TRADUIRE LES ABRÉVIATIONS

DANS LA MESURE DU POSSIBLE, REPRENEZ-LES DE LA LANGUE SOURCE.

QUESTION	RÉPONSE	EXEMPLE
80. Comment dois-je traduire les <u>acronymes</u> ?	<p>Vous reprenez les acronymes dans la langue source.</p> <p>S'il existe une traduction internationalement reconnue, vous devez l'utiliser en mentionnant l'appellation d'origine.</p> <p>Dans le cas contraire, vous traduisez l'acronyme et mentionnez l'appellation d'origine ATPMINAS ⁵⁴</p>	<p>NASA (National Aeronautics and Space Administration) [Administration nationale de l'aéronautique et de l'espace]</p> <p>Voir aussi la section « Sigles et acronymes : définitions » dans la partie « Principes de base ».</p>
81. Que dois-je faire dans le cas de termes, <u>d'abréviations</u> , <u>d'acronymes</u> ... que je ne <u>comprends PAS</u> ?	<p>Les mots, phrases, abréviations, acronymes, etc. dont vous n'avez pas trouvé la signification doivent être repris littéralement.</p> <p>Vous devez ensuite expliquer dans une [Note du traducteur] que vous n'avez pas trouvé leur signification.</p>	<p>[Note du traducteur : signification inconnue]</p>

⁵⁴ <https://www.jucemg.mg.gov.br/arquivos/file/RP07-2012.pdf> (10.1)

FAQ - « TRADUIRE » LES ERREURS DU DOCUMENT SOURCE		
À analyser au cas par cas		
QUESTION	RÉPONSE	EXEMPLE
82. Que dois-je faire si une <u>phrase est incompréhensible</u> parce qu'il manque, par exemple, un verbe ?	<p>Si la phrase est claire, même en l'absence d'un élément, vous la traduisez et signalez éventuellement dans une note que la phrase est incomplète.</p> <p>Si la phrase est incompréhensible ou ambiguë en raison de l'absence d'un élément, vous ajoutez une note.</p>	<p>[Note du traducteur : il manque un verbe dans la phrase]</p> <p>[Note du traducteur : phrase incompréhensible]</p>
83. Comment dois-je indiquer des <u>erreurs</u> qui ont <u>une incidence</u> sur le fond ?	Les erreurs linguistiques qui créent un doute sur le fond du texte source doivent être signalées dans une Note du traducteur. ATPMINAS ⁵⁵	[Note du traducteur :]
84. Comment dois-je indiquer <u>des erreurs linguistiques</u> ou <u>des fautes de frappe</u> ou <u>d'orthographe évidentes</u> qui n'ont pas d'incidence sur le fond ?	<ul style="list-style-type: none"> - Vous ne devez pas retranscrire les erreurs linguistiques ou fautes d'orthographe évidentes si elles n'influencent pas le contenu du document et qu'elles ne se rapportent pas à des éléments importants de celui-ci. - Les erreurs à signaler doivent être conservées et être suivies de [sic]. - Si les erreurs linguistiques et les fautes d'orthographe sont nombreuses dans le document source, il convient de signaler ce fait à la fin de la traduction. 	« Les gens est [sic] partis. »

⁵⁵ <https://www.jucemg.mg.gov.br/arquivos/file/RP07-2012.pdf> (11.1)

TRADUCTIONS JURÉES ♦ THÉORIE ET PRATIQUE

<p>85. Comment dois-je indiquer des <u>erreurs dans les noms</u>, prénoms, dates, etc. ?</p>	<p>- Vous devez reprendre, dans la traduction, les erreurs d'orthographe et de chiffre du document source, comme dans les noms, prénoms, dates, numéros, noms de lieux, etc.</p> <p>Vous pouvez éventuellement ajouter une remarque dans la traduction. NGTV⁵⁶</p>	<p>[Note du traducteur : le prénom est probablement mal orthographié]</p>
<p>86. Que dois-je faire en cas <u>d'erreur ou de décalage dans la numérotation</u> du document source ?</p>	<p>Vous indiquez le décalage dans une [Note du traducteur].</p>	<p>[Note du traducteur : le document passe de la page 4 à la page 6]</p>

⁵⁶ NGTV : https://ngtv.nl/application/files/7015/0340/9656/Praktische_info_voor_beedigde_vertalers_en_tolken.pdf

FAQ – DIVERS

QUESTION	RÉPONSE	EXEMPLE
87. Que dois-je faire en cas d' <u>absence d'équivalent</u> pour un terme du texte source ?	En cas d'absence d'équivalent, par exemple en raison de systèmes juridiques très différents, vous pouvez faire suivre le terme ou l'expression utilisé(e) dans la traduction, par le terme ou l'expression dans la langue source, entre crochets.	agent d'assurance [solicitor]
88. Puis-je donner des <u>explications</u> afin de clarifier la traduction ?	Non. Vous ne pouvez pas non plus interpréter.	
89. Comment dois-je traduire les noms écrits dans un <u>autre alphabet ou une autre écriture</u> ?	Vous devez demander le document officiel (le plus récent) avec sa transcription, idéalement la carte d'identité. Il en va de même en cas de traduction vers une langue ayant une écriture différente. NGTV⁵⁷	
90. Puis-je faire <u>légaliser une traduction effectuée par un autre traducteur</u> ?	La décision de faire légaliser une traduction effectuée par une autre personne vous appartient exclusivement. Notez toutefois que, si vous apposez votre signature électronique dans le bas d'un document que vous n'avez pas traduit vous-même, vous assumez l'entière responsabilité de la traduction.	

⁵⁷ NGTV : https://ngtv.nl/application/files/7015/0340/9656/Praktische_info_voor_beedigde_vertalers_en_tolken.pdf

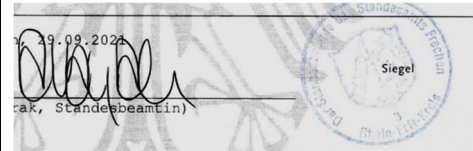
TRADUCTIONS JURÉES ♦ THÉORIE ET PRATIQUE

91. Quelle <u>formule de serment</u> dois-je écrire dans le bas de ma traduction ?	Voir partie « Principes de base » ⁵⁸	
92. Dois-je <u>reproduire les corrections officielles</u> ?	Oui. Là où des corrections ont été apportées. Vous devez traduire tant le texte original que les corrections.	[Note du traducteur : le mot X a été biffé et remplacé par le mot Y]
93. Que dois-je faire avec les passages écrits dans une <u>autre langue</u> que le reste du <u>document source</u> ?	<p>Deux possibilités :</p> <p>1. Vous êtes également juré pour cette langue : vous pouvez alors traduire ces passages, en mentionnant que la langue source est différente de la langue source du texte principal.</p> <p>Vous l'indiquez dans une note.</p> <p>2. Vous n'êtes pas juré pour cette langue : vous mentionnez que le texte est écrit dans une langue étrangère, sans le traduire et sans vous prononcer sur la langue dont il s'agit. Dans la mesure du possible, recopiez littéralement le texte du document source.</p> <p>Voyez aussi la question relative aux documents dont certaines parties sont déjà dans la langue cible.</p>	<p>1. [Note du traducteur : traduction du néerlandais]</p> <p>2. [Note du traducteur : texte en langue étrangère]</p>
94. Dois-je confirmer <u>l'authenticité du document</u> ?	Attester la conformité de la <u>traduction</u> avec l'original n'est pas la même chose qu'attester <u>l'authenticité</u> du document.	

⁵⁸ 555/11, § 4, Code judiciaire

(https://www.ejustice.just.fgov.be/cgi_loi/change_lg.pl?language=fr&la=F&cn=1967101002&table_name=wet#LNK0236)

TRADUCTIONS JURÉES ♦ THÉORIE ET PRATIQUE

	<p>En tant que traducteur, vous ne pouvez pas vous prononcer sur l'authenticité du document. Vous veillez uniquement à ce que votre traduction soit fidèle au texte source.</p> <p>Généralement, la légalisation de la seule traduction n'a aucune valeur ajoutée pour les procédures à l'étranger. Le document source ET la traduction doivent être légalisés, chacun séparément, par le SPF Affaires étrangères suivant la procédure ad hoc.</p>	
95. Que dois-je faire des éléments <u>illisibles</u> ?	<p>Vous devez évaluer la lisibilité.</p> <p>Le texte que vous pouvez lire à l'aide d'une loupe ou en agrandissant le texte numérisé sur un écran d'ordinateur est considéré comme lisible.</p> <p>Vous indiquez l'illisibilité dans une note [illisible]. BAYAGGVG/BDÜ</p>	 <p>[Note du traducteur : illisible]</p>
96. Suis-je <u>responsable</u> si je fais une faute dans ma traduction ?	<p>Vous ne pouvez pas être poursuivi pour les dommages consécutifs.</p> <p>Cependant, vous risquez que votre facture soit contestée. La traduction implique une obligation de moyens, pas de résultats.</p>	
97. Dois-je joindre une <u>copie</u> du document source <u>avec ma traduction</u> ?	Parfois oui NGTV59, parfois non.	

⁵⁹ NGTV : Richtlijnen beëdigde vertalingen NGTV.

TRADUCTIONS JURÉES ♦ THÉORIE ET PRATIQUE

	<p>Pour apposer une apostille, le SPF AE demande le texte dans la langue originale et la traduction.⁶⁰</p> <p>Un document – dans ce cas, la traduction – en PDF qui contient une signature numérique est fixe et immuable.</p> <p>Parfois, la traduction est « ajoutée », mais pas nécessairement jointe.</p>	
98. Dois-je <u>signer</u> la <u>copie</u> du document source avec ma traduction ?	<p>En Belgique, la loi dispose que seule la traduction doit être signée.</p> <p>Ne modifiez en aucun cas le document source en y ajoutant des remarques, un cachet ou une signature.</p>	
99. Que dois-je faire si je me rends compte qu'il y a un <u>problème</u> avec le document (faux, document confidentiel que le traducteur n'aurait pas dû recevoir...) ?	<p>La tâche du traducteur est de traduire, et non de fournir des conseils. NGTV⁶¹</p> <p>Bien entendu, cela ne vous empêche pas, en tant que traducteur, de conseiller votre client et, par exemple, de lui signaler que le document source transmis pour traduction n'est plus valide et qu'un nouveau devrait être demandé (par ex. certains actes de l'état civil).</p>	
100. Dois-je <u>numéroter</u> la traduction ?	Oui, il est recommandé de paginer votre traduction.	

⁶⁰ <https://elegalisation.diplomatie.be/>

⁶¹ NGTV : https://ngtv.nl/application/files/7015/0340/9656/Praktische_info_voor_beedigde_vertalers_en_tolken.pdf

TRADUCTIONS JURÉES ♦ THÉORIE ET PRATIQUE

	Dans la mesure du possible, suivez la numérotation du document source. Il sera ainsi plus facile de comparer le document source et la traduction. BDÜ/NGTV⁶²	
101. Est-ce que je bénéficie de <u>droits d'auteur</u> sur ma traduction ?	Non, mais bien du copyright. Consultez la législation. NGTV⁶³	
102. S'il apparaît que le texte source est une <u>copie</u> , puis-je le traduire et demander une légalisation ?	Oui, mais vous ne pourrez bien entendu faire légaliser que la traduction. NGTV⁶⁴/BDÜ	
103. Le document source est une « <u>copie</u> ». De quoi s'agit-il ?	La copie d'un acte reprend l'acte tel qu'il a été établi avec toutes les modifications ultérieures. Stad Antwerpen	
104. Le document source est une « <u>copie littérale</u> ». De quoi s'agit-il ?	Une copie littérale est aussi appelée expédition ou copie intégrale. Elle reprend le contenu de l'acte dans son intégralité. Diplomatie.belgium	
105. Dois-je <u>mentionner</u> explicitement dans ma traduction <u>qu'il s'agit d'une traduction</u> ?	Oui. De cette manière, quiconque lira la traduction saura qu'il s'agit d'une traduction. Cela évite toute confusion et permet, notamment, à l'officier de l'état civil de comparer plus facilement le document source et la traduction.	En en-tête, écrivez « Traduction jurée de la langue A vers la langue B – page x/yy ». Cette mention s'affichera ainsi automatiquement sur chaque page de votre traduction.

⁶² NGTV : Richtlijnen beëdigde vertalingen NGTV.

⁶³ NGTV : Richtlijnen beëdigde vertalingen NGTV.

⁶⁴ NGTV : Richtlijnen beëdigde vertalingen NGTV.

TRADUCTIONS JURÉES ♦ THÉORIE ET PRATIQUE

	<p>S'il est clairement indiqué que le « document cible » est une traduction, il sera également classé correctement.</p> <p>COI⁶⁵</p>	
<p>106. Puis-je laisser des <u>espaces entre les lignes</u> ?</p>	<p>Dans ce cas, deux principes s'appliquent.</p> <p>D'une part, vous devez respecter le plus possible la mise en page du document source.</p> <p>D'autre part, vous devez éviter que votre traduction puisse être « bidouillée ».</p> <p>Étant donné qu'il est impossible de modifier un document en PDF (avec signature électronique), vous pouvez, dans ce cas, laisser des espaces entre les lignes.</p> <p>Si le document est « modifiable », vous pouvez empêcher d'éventuelles modifications en supprimant les espaces vides (par ex. en ajoutant une barre oblique).</p>	<p>Né le : 01/01/1966</p> <p>Né à : XXX</p>
<p>107. Dois-je indiquer que le document source contient <u>à la fois du texte imprimé et du texte manuscrit</u> ?</p>	<p>Il est recommandé d'indiquer dans la traduction que le document source contient à la fois des parties manuscrites et des parties dactylographiées, afin de permettre un contrôle maximal de la traduction.</p> <p>Vous pouvez éventuellement insérer une note générale.</p> <p>Vous pouvez aussi mettre en évidence la traduction du texte manuscrit en utilisant une couleur ou choisissant une police de caractères manuscrite du type Bradley Hand, par ex.</p>	

⁶⁵ CIOL-ACT-ITI-Certified-Translation-Guidlines

TRADUCTIONS JURÉES ♦ THÉORIE ET PRATIQUE

<p>108. Pourquoi les <u>mentions</u> telles que « timbre <u>humide</u> rond à l'encre noire » ou « signature illisible » sont-elles <u>nécessaires</u> ?</p>	<p>Ces mentions permettent de comparer de manière plus précise et efficace le document source et la traduction.</p>	
<p>109. Dois-je reprendre le même <u>format de papier</u> que le document source ?</p>	<p>Pour toutes sortes de raisons, il est recommandé d'utiliser un format A4 (plus facile à copier, numériser, etc.). Bien entendu, tous les documents sources ne sont pas dans ce format. Essayez toutefois de respecter le plus possible le formatage du document source. ATPMINAS ⁶⁶</p> <p>Vous pouvez indiquer la différence de format de plusieurs manières :</p> <ul style="list-style-type: none"> - vous pouvez mentionner une différence de format dans le haut de la traduction ; - si vous ne parvenez pas à reprendre toutes les données d'une page du document source sur une page de traduction en raison d'une différence de format, vous pouvez ajouter les mentions [recto], [verso], [suite de la page 1] ; - à l'inverse, si en raison d'un format différent, vos feuilles A4 ne sont pas remplies, vous pouvez tirer une ligne diagonale sur les parties vides afin d'éviter tout « bidouillage » de votre traduction. Toutefois, si vous convertissez votre traduction en PDF et y apposez une signature électronique, il sera impossible d'y apporter des modifications. 	<p>Je préfère de choisir alors une police de caractère plus grande, sinon un cadre dans la dimension du feuillet peut aussi faire l'affaire.</p>

⁶⁶ <https://www.jucemg.mg.gov.br/arquivos/file/RP07-2012.pdf>

TRADUCTIONS JURÉES ♦ THÉORIE ET PRATIQUE

	Le plus important est de permettre une comparaison (et donc une vérification) maximale entre les deux documents. ⁶⁷	
110. Dois-je livrer la <u>traduction en version numérique</u> ou sur papier ?	<p>La version numérique offre de nombreux avantages :</p> <ul style="list-style-type: none"> - plus de sécurité (moins de risque de « bidouillage altération par un tiers», voire aucun si elle est pourvue d'une signature électronique ; - processus de traduction et de légalisation plus facile, car envoi possible par e-mail ; - respect d'une obligation légale. <p>Veillez toutefois à ne pas rendre publiques des données personnelles en envoyant des documents par voie électronique (par exemple, en utilisant une plateforme Internet).</p>	
111. Que dois-je faire si le document source contient un passage (ou un mot) <u>ambigu</u> ?	<p>Choisissez la traduction qui vous semble correcte et expliquez votre choix dans une [Note du traducteur].</p> <p>En cas de doute, donnez les différentes interprétations possibles et expliquez votre approche dans une [Note du traducteur]. ATPMINAS⁶⁸</p>	

⁶⁷ CIOL-ACT-ITI-Certified-Translation-Guidelines 3.6

⁶⁸ <https://www.jucemg.mg.gov.br/arquivos/file/RP07-2012.pdf> (5.9)

TRADUCTIONS JURÉES ♦ THÉORIE ET PRATIQUE

<p>112. Le service Légalisation du SPF Affaires étrangères légalise-t-il des copies de passeports ou de cartes d'identité ?</p>	<p>Les copies de passeports peuvent être légalisées.</p> <p>S'il s'agit d'une carte d'identité, la commune ou un notaire peut rédiger une attestation reprenant les principales données du document en question. Cette attestation peut être légalisée, si nécessaire.</p> <p>S'il s'agit d'un document d'identité ou de voyage étranger, veuillez-vous adresser à l'ambassade du pays concerné. La certification de conformité de ce document peut ensuite être légalisée par le service Légalisation du SPF Affaires étrangères.</p>	
<p>113. Pour pouvoir être utilisé à l'étranger, un document belge doit-il être légalisé ?</p>	<ul style="list-style-type: none"> * Les documents signés par une personne privée doivent être certifiés conformes par l'administration communale ou par un notaire, puis être légalisés par le SPF Affaires étrangères. * Les documents signés par un avocat ou par le bâtonnier du barreau doivent être légalisés par le bourgmestre ou par un notaire, puis être légalisés par le SPF Affaires étrangères. * Les documents signés par le commissaire de police local (par ex. procès-verbal) doivent toujours être légalisés par le bourgmestre ou, en son absence, par un membre du collège échevinal, puis être légalisés par le SPF Affaires étrangères. * Les documents établis par un officier de l'état civil (par ex. acte de naissance, acte de mariage, acte de décès, extrait de casier judiciaire) ou par un gouverneur doivent être légalisés par le SPF Affaires étrangères. 	

TRADUCTIONS JURÉES ♦ THÉORIE ET PRATIQUE

	<ul style="list-style-type: none">* Certains documents émanant de l'INAMI, du SPF Finances ou de la Chambre de commerce (par ex. certificat d'enregistrement de produit, bail) sont directement légalisés par le SPF Affaires étrangères.* Les demandes de légalisation de documents établis par un notaire belge (par ex. testament, acte de vente, acte de constitution de société) sont directement téléchargées par celui-ci sur le site du SPF Affaires étrangères.* Pour légaliser un diplôme délivré par un établissement scolaire (du niveau primaire à l'enseignement universitaire), vous devez, en principe, vous adresser à la Communauté dont celui-ci dépend, mais les bulletins et attestations scolaires de l'enseignement communal sont légalisés par la commune. Vous devez ensuite faire légaliser ces documents par le SPF Affaires étrangères.* Pour légaliser un document signé par un médecin (par ex. certificat médical), vous devez vous adresser au SPF Santé publique avant de le faire légaliser par le SPF Affaires étrangères.* Les traductions effectuées par un traducteur juré en Belgique peuvent être téléchargées par celui-ci sur la plateforme en ligne du SPF Affaires étrangères afin d'en obtenir la légalisation (voir Légalisation des traductions).* Les documents portant la signature d'un magistrat belge (par ex. jugement, acte de notoriété, certificat de non-appel, faillite) doivent être légalisés par le service de légalisation du SPF Justice, puis être légalisés par le SPF Affaires étrangères.	
--	---	--

TRADUCTIONS JURÉES ♦ THÉORIE ET PRATIQUE

	<ul style="list-style-type: none">* Les documents délivrés par le Moniteur belge (par ex. extrait de statuts) sont directement légalisés par le SPF Affaires étrangères.* Les documents délivrés par un service du SPF Justice, tels que les attestations de détention (direction générale des Établissements pénitentiaires, direction Gestion de la détention), doivent être légalisés par le service de légalisation du SPF Justice, puis être légalisés par le SPF Affaires étrangères.* Les autres documents délivrés par le SPF Justice, tels que les certificats de coutume et les extraits de casier judiciaire, sont directement légalisés par le SPF Affaires étrangères.* Les exploits signés par un huissier de justice titulaire ou un candidat-huissier de justice suppléant doivent être légalisés par le service juridique de la Chambre nationale des huissiers de justice (CNHB), puis être légalisés par le SPF Affaires étrangères.⁶⁹	
--	---	--

⁶⁹ https://justice.belgium.be/fr/themes/personnes_et_familles/legalisation#2

♦ ♦ ♦ LIENS UTILES

TRADUCTIONS JURÉES ♦ THÉORIE ET PRATIQUE

https://www.europarl.europa.eu/trad/etu/pdf/Brief%20for%20translating%20legal%20acts_v2%2010May21.pdf

<https://legalspaintrans.com/legal-translation/five-things-your-translator-should-know-when-translating-legislation-into-english/>

<https://www.uoc.edu/portal/en/servei-linguistic/convencions/traduccio/coses/index.html>

chrome-extension://efaidnbmnnnibpcajpcgclefindmkaj/https://www.sft.fr/sites/default/files/2021-11/Traduction_certifiee_bonnes_pratiques.pdf

<https://www.iso.org/fr/standard/59149.html>

https://justice.belgium.be/fr/services_en_ligne/registre_national_et_frais_de_justice/registre_national/legalisation_des

https://www.ejustice.just.fgov.be/cgi_loi/change_lg.pl?language=fr&la=F&cn=1967101002&table_name=wet#Art.555/11 (art. 555/11, § 4, et art. 555/15 C. jud.)

https://www.ejustice.just.fgov.be/cgi_loi/article.pl?language=fr&sum_date=&pd_search=2017-05-31&numac_search=2017012202&page=1&lg_txt=F&caller=list&2017012202=3&trier=afkondiging&view_numac=1967101004n&dt=KONINKLIJK+BESLUIT&ddd=2017-04-18&nl=n&so=JUSTITIE&choix1=en&choix2=en

https://etaamb.openjustice.be/fr/document_n2010015189

https://www.ejustice.just.fgov.be/cgi_loi/change_lg.pl?language=fr&la=F&cn=1967101004&table_name=wet#LNK0199

<https://elegalisation.diplomatie.be/>

<https://diplomatie.belgium.be/fr/legalisation-de-documents/legalisation-informations-plus-appfondies/comment-legaliser-documents-belges>

https://justice.belgium.be/fr/themes/personnes_et_familles/legalisation#2

TRADUCTIONS JURÉES ♦ THÉORIE ET PRATIQUE

https://fr.wikipedia.org/wiki/Liste_de_normes_ISO

https://www.ejustice.just.fgov.be/cgi_loi/change_lg.pl?language=fr&la=F&cn=1967101002&table_name=wet#LNK0236

<https://www.hcch.net/fr/instruments/conventions/full-text/?cid=41>

♦ ♦ ♦ ♦ SIGNIFICATION DES ABRÉVIATIONS UTILISÉES POUR LES RENVOIS

TRADUCTIONS JURÉES ♦ THÉORIE ET PRATIQUE

Tepis : association polonaise des traducteurs jurés et spécialisés Tepis. <https://tepis.org.pl/>

BDÜ : la *Bundesverband der Dolmetscher und Übersetzer* (association fédérale des interprètes et traducteurs) est la plus grande association professionnelle d'interprètes et de traducteurs en Allemagne. <https://bdue.de/der-bdue>

NGTV : la *Nederlands Genootschap van Tolken en Vertalers* (association néerlandaise des interprètes et traducteurs) est la plus grande association professionnelle d'interprètes et de traducteurs aux Pays-Bas. <https://ngtv.nl/nl/>

CIOL : Chartered Institute of Linguists. <https://www.ciol.org.uk/>

ATPMINAS : Associação dos Tradutores Públicos de Minas Gerais. <https://atpminas.com.br/site/>